



Urbaine

Oloron Sainte-Marie

Interdiction de circuler – Rue Barthou

Arrêté municipal 26-AT-0185 du 11.06.26

Le 8 juillet 2026, la rue Barthou sera interdite à la circulation à partir de 13h.

Le service urbain sera donc perturbé et l'arrêt « Barthou » ne sera pas desservi.

Téléchargez ZENBUS pour suivre toutes les informations et les déplacements des bus en temps réel.

Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.